



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-625

Déposé le : 08.09.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

PRODUCTION LAITIÈRE VAUDOISE – SITUATION PREOCCUPANTE

Texte déposé

Ces derniers temps, la presse a largement relaté la situation alarmante des producteurs de lait dans notre pays. Notamment les agriculteurs produisant du lait dit « de centrale » (industriel), destiné à être transformé en produits de consommation.

La situation économique du marché du lait échappe totalement aux producteurs. Depuis la libéralisation des marchés et l'abandon de la gestion des quantités, les prix n'ont cessé de baisser sous la pression du marché.

L'introduction de la politique agricole 2014-2017 a engendré une grande perte économique pour les exploitations laitières, particulièrement les exploitations détenant leurs vaches en plaine tout au long de l'année.

Dans bien des cas, les frais de production sont à peine couverts. Alors que l'environnement économique augmente régulièrement les charges financières des exploitants.

Face à cette situation, chaque jour des agriculteurs cèdent au découragement.

Au-delà du drame personnel, la production laitière représente une part importante du lait produit en Suisse. Une partie importante du territoire de notre canton est constitué de prairies et pâturage, non labourables. La meilleure façon de procéder à leur entretien est la présence saisonnière de bétail.

La situation actuelle est préoccupante. Le cheptel bovin vaudois subit une diminution rapide et c'est tout un savoir-faire qui risque de disparaître, de manière irréversible.

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette situation ?
2. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de soutenir les producteurs de lait ?
3. Le Conseil d'Etat peut-t-il prévoir une aide financière ponctuelle dans le budget 2016 ?
4. Le Conseil d'Etat est-t-il conscient que le manque de perspectives risque de poser un problème d'infrastructures agricoles à moyen terme ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



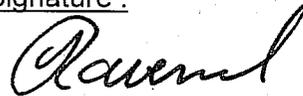
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Ravenel Yves

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :